



Ecole Saint Pierre du Rondeau



HABITANTS DE GRENOBLE Elèves d'élémentaire

IMPORTANT : La Mairie nous demande de recenser cette année 2025, les Habitants de Grenoble pour les élèves des classes élémentaires.

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

Adresse :

.....38..... GRENOBLE.

☞ Joindre un justificatif de domicile (avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024).

☞ Dans le cas de parents séparés : l'adresse du réel lieu d'habitation de l'enfant doit être justifiée, avec si nécessaire, la copie du jugement attribuant la garde à l'un ou l'autre parent.

☞ En cas de garde alternée : une copie du jugement doit également être produite lorsque l'un des parents ne réside pas à Grenoble.

CE DOCUMENT AINSI QUE L'AVIS D'IMPOSITION 2025 sur les revenus 2024, est à rendre pour le **lundi 15 Septembre 2025 terme de rigueur.**

La Direction